

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Convocation du 10/11/2017- Séance du 16/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 16 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Maire.

Etaient présents : M. Patrick DEGUISE, M. FRAIGNAC, M. LEVY, Mme QUAINON-ANDRY, Mme MARINI, M. ROBICHE, Mme MARTIN, M. PRAQUIN, Mme NAOUR, M. CRINON, M. FURET, M. TABARY, M. FOFANA, Mme ASCENCAO, Mme ROLLAND, Mme BUREAU-BONNARD, M. GARDE, M. ALABOUCH, Mme HUGOT, M. Gérard DEGUISE, Mme PACHOCINSKI, Mme DAUCHELLE, Mme FRANCOIS, Mme MAREIRO et M. Laurent GUINIOT.

Absents et représentés : M. DURVICQ par M. FRAIGNAC, Mme. GALLEY par M. CRINON, Mme DE SOUZA par M. LEVY, Mme BEDOS par Mme MARINI, Mme. BOUDERBANE par Mme MARTIN, M. BINDEL par Mme. PACHOCINSKI et M. SADIN par M. Laurent GUINIOT.

Absente et excusée : Mme RIOS.

Nbre de membres
en exercice : 33

Nbre de membres
présents : 25

Nbre de votants : 32

Compte rendu
Affiché
le 20 novembre 2017

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

N°1 - DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE.

Le Conseil municipal a nommé secrétaire de séance Monsieur Fabien CRINON.

N°2 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017

Le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2017 à 19 heures 30 est approuvé à l'unanimité par 32 voix pour (32 votants).

N°3 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Liste des marchés passés selon une procédure adaptée depuis le Conseil municipal du 16 novembre 2017.

LISTE DES MARCHES NOTIFIES

N° de marché	Procédure	Type de marché	Domaines d'activités	Libelle du marché	Intitulés des lots	Titulaire code postal	Montant du marché en HT	Date de notification	Durée Du marché/délai d'exécution
201703802	MAPA	Services	Informatique	Changement du logiciel des cimetières et acquisition de bornes interactives	Acquisition de borne (lot 2)	AZIMUT COMMUNICATION 56260	16574 €	17/10/2017	1 an Reconductible 3 fois
201704901	MS	Services	Communication	Groupement de commandes relatif à l'impression des supports de communication et administratifs	Impression du magazine Vivre Noyon (lot 1)	ALLIANCE PARTENAIRES GRAPHIQUES 02000	1730 €	20/10/2017	4 jours

2. Décisions

N°2017-45 : Souscription d'une convention de réservation de ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Société Générale (Budget Principal).

N°2017-46 : Contrat de location d'un garage sis 57/59 rue de Paris à Noyon.

N°2017-47 : Tarifs du conservatoire – Maison des arts - Saison 2017-2018.

N°2017-48 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'association « Compagnie Nosferatu » sise 18 rue Chaussade à Le Puy-en-Velay -Spectacle « A plates coutures ».

N°2017-49 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'association « Les fouteurs de joie » sise 89 bis rue de la Division Leclerc à Saulx-les-Chartreux - Spectacle « Des étoiles et des idiots ».

N°2017-50 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'association « Compagnie théâtre du prisme » sise 6 place du 4 Septembre à Béthune spectacle « Séisme ».

N°2017-51 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'association « Compagnie Théâtre du prisme » sise 6 place du 4 Septembre à Béthune - Spectacle « Simon la gadouille ».

N°2017-52 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'association « Le grand boucan » sise 5 rue Durnerin à Lille - Spectacle « Le principe d'Archimède ».

N°2017-53 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'association « La martingale » sise 25 rue du Général Sarrail à Poitiers - Spectacle « [Plaire] abécédaire de la séduction ».

N°2017-54 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et la SARL « Face cachée » sise 51 rue Michel Ange à Lille - Spectacle « Les darwiche conteurs ».

N°2017-55 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'association « S'tat'f music » sise 22 rue des trois Ballots à Comines - Concert de Thomas Albert Francisco.

N°2017-56 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'association « Compagnie BVZK » sise Centre Culturel J.Prevert rue Montceaux-les-Mines à Harnes - Spectacle « La véritable histoire de Guillaume Tell ».

N°2017-57 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et la SARL « Azimuth productions » sise 43 rue de Trévise à Paris - Spectacle « Un village en 3 Dés »

N°2017-58 : Convention de résidence d'artistes entre la ville de Noyon et l'association « Collectif la palmera » sise 4A rue Augusta à Marseille du 11 au 22 septembre 2017.

N°2017-59 : Convention de partenariat entre la ville de Noyon et l'association « Signes de sens » sise 76 boulevard Jean Baptistes Lebas à Lille - Ateliers participatifs projet, « Innovation et accessibilité : les enjeux des bibliothèques » le jeudi 30 novembre 2017 à la médiathèque.

N°2017-60 : Convention de prestation entre la ville de Noyon et l'association « La compagnie du double » sise 75 route de Blois à Saint-Ay de septembre à décembre 2017.

N°17-1-57 - ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN POUR LA VILLE DE NOYON

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire en charge de la stratégie financière, vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 septembre 2017, considérant qu'une consultation, a été lancée par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence au Bulletin Officiel d'Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 25 juillet 2017, considérant que le marché sera conclu à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée ferme de huit (8) ans, considérant que la Commission d'offres, lors de sa séance du 22 septembre 2017, a décidé d'attribuer le marché à la société LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS (CAP) ayant son siège social au 5 rue René Cassin ZA La Haute borne à RIVERY (80 136), en raison d'une offre proposant le meilleur rapport qualité - prix, et jugée conformément aux critères d'attribution à savoir le prix des prestations (50 % hors PSE et jusqu'à 58 % si PSE) et la valeur technique (50 % hors PSE et 55 % si PSE), vu les avis favorables émis à l'unanimité par les membres des commissions II (*Travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix pour et 7 abstentions de M. BINDEL, Mme PACHOCINSKI, Mme DAUCHELLE, Mme FRANÇOIS, M. GUINIOT, Mme. MAREIRO et M. SADIN :

Article unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'exploitation du réseau de transport urbain avec la société LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS (CAP) ayant son siège social au 5 rue René Cassin ZA La Haute borne à RIVERY (80 136) pour un montant de total de 5 224 960,12 € HT sur huit (8) ans.

N°17-1-58 - ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA CONSTRUCTION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES (SAINT-EXUPERY ET WEISSENBURGER)

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire vu l'avis du jury en date du 3 avril 2017 sur les différentes candidatures, vu les auditions en date du 30 juin 2017 des trois (3) candidats retenus, vu les négociations en date du 17 juillet 2017 avec les trois (3) candidats retenus, vu l'avis du jury en date du 9 novembre 2017 sur les offres des trois (3) candidats, vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 novembre 2017, considérant qu'une consultation, en vue du choix de trois (3) candidats, a été lancée par l'envoi d'un avis d'appel public à concurrence au Bulletin Officiel d'Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 2 février 2017, considérant l'avis du jury en date du 3 avril 2017 et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir trois (3) candidats conformément à l'avis d'appel public à concurrence, considérant les auditions des différents candidats en date du 30 juin 2017, considérant l'avis du jury en date du 9 novembre 2017, et la décision de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du même jour, d'attribuer le marché à la société DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION NORD, considérant que l'offre retenue est l'offre avec variante libre « double flux » ainsi que les prestations supplémentaires éventuelles n°2 (*Jeux*

école élémentaire Weissenburger), n°3 (*Jeux école élémentaire Saint-Exupéry*), n°4 (*Meubles hauts pour les deux écoles*) et n°5 (*Cloison mobile pour les deux écoles*), pour un montant total de 11 970 196,81 € HT, vu les avis favorables émis à l'unanimité par les membres des commissions II (*Travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (32 votants - 32 voix pour) :

Article unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la construction de deux groupes scolaires avec la société DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION NORD, pour un montant total de 11 970 196,81 € HT, comprenant la variante libre « double flux » ainsi que les prestations supplémentaires éventuelles n°2 (*Jeux école élémentaire Weissenburger*), n°3 (*Jeux école élémentaire Saint-Exupéry*), n°4 (*Meubles hauts pour les deux écoles*) et n°5 (*Cloison mobile pour les deux écoles*).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

**Le Maire,
Patrick DEGUISE**